



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS de COUIZA

17 route des Pyrénées  
BP 5 – 11190 COUIZA  
Site : [www.paysdecouiza.fr](http://www.paysdecouiza.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Relevé de décisions de la séance du 17 janvier 2012

L'an deux mille douze dix-sept janvier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Couiza s'est réuni en assemblée délibérante, à la Mairie de Rennes-le-Château, sur la convocation de Monsieur Henri BARBAZA, Président.

M. BARBAZA Henri, Président. LETE Claude (PEYROLLES), TRETON Octave (SERRES), ROUSSET Jérôme (SOUGRAIGNE), CHALULEAU Christophe (COUIZA), vice-présidents. BOUSQUET Patrice (ANTUGNAC) - DUVAL Nathalie (ARQUES) - DELORD Jean-Pierre, CROS Gilbert (BUGARACH) - FERRIE Serge, DELAGARDE Ginette (CASSAIGNES) - CANET Jean-Paul, MARCENAC Alain (CONILHAC-DE-LA-MONTAGNE) - PLANEL Régis, QUIEF Jean-Paul (COUIZA) - SANCHEZ Robert, BOTHEREL Christian (COUSTAUSSA) - ROMIEU Sylvie, (CUBIERES-SUR-CINOBLE) - CROS Bernard, MAURY Daniel (FOURTOU) - LAFFOND Corinne, (LA SERPENT) - PONS Jean-Claude, (LUC-SUR-AUDE) - CHALULEAU Marcel, (MISSEGRE) - TORREGROSA Daniel (MONTAZELS) - GIRARD Alain, GIRARD Mathieu (RENNES-LES-BAINS) - PAINCO Alexandre, GOOSKENS Jacqueline (RENNES-LE-CHATEAU) - SIRET Jean (ROQUETAILLADE) - VAISSIERE Jean-Claude (SERRES) - SOCQUET-JUGLARD Nicole (SOUGRAIGNE) - FOUQUET Isabelle, FOUQUET Didier (VALMIGERE) - Conseillers communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

#### **AFFAIRES GENERALES :**

**Choix du prestataire concernant le marché « Captage des sources »** : Suite à la commission d'ouverture des plis du lundi 12 décembre 2011 concernant le marché « Analyse des sources pour la régularisation administrative des captages d'eau potable », il est proposé à l'assemblée de retenir le candidat Laboratoire IP Méditerranée pour un montant de 12680,85 € HT, l'offre étant économiquement la plus avantageuse.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et l'Environnement de l'Aude (CAUE) pour 2012 :**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude est un organisme d'utilité publique qui permet à la collectivité de bénéficier de conseil et de recevoir leur publication. Il mène des actions concertées pouvant être formulées par des conventions d'objectifs. Il est proposé la reconduction de l'adhésion à la Charte de Qualité est annuelle pour un coût de 824€.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Opération Gorges de Galamus** : La commune de Cubières-sur-Cinoble propose de reconduire l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Couiza à la convention d'organisation des modalités d'exécution du service public d'animation saisonnière du site des Gorges de Galamus pour la saison 2012. La participation de la Communauté de Communes est sollicitée à hauteur de 4000 €, au vu du plan de financement 2012.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cotisation pour l'adhésion à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM)** : Il est proposé de renouveler la cotisation à l'ANEM (Association nationale des élus de la montagne) compte tenu des services importants rendus aux communes en zone de montagne. La cotisation s'élève à 300 € par an.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Contrat de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité** : Il est proposé de retenir le prestataire agréé BERGER-LEVRAULT, Agence Méditerranée, sise 1025 rue Henri Becquerel à Montpellier (34060) pour la mise en place, la maintenance, la formation et la fourniture du certificat électronique ainsi que l'installation du logiciel de dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES FINANCIERES :**

**Décisions modificatives de clôture d'exercice** : Dans le cadre de la clôture de l'exercice 2011 du budget principal de la Communauté de Communes, il convient d'ouvrir des crédits par voie de décision modificative de la manière suivante : diminution de crédit au 022 à hauteur de 49539,90€ et augmentation de crédits au 012 pour 6674.03€ et 42865.87€ au 65.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Renouvellement de la ligne de trésorerie** : Il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie afin de pouvoir anticiper les dépenses, notamment celles en attente de subventions, à hauteur de 150 000 €. Au vu des conditions de souscription proposées par le Crédit Agricole il est proposé de souscrire un prêt EURIBOR 3 sur un an, au taux de 4,325.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **DEVELOPPEMENT :**

**Chemin de Lavaldieu** : Après une présentation complète du dossier concernant le chemin dit « De Lavaldieu » qui est situé sur le territoire des communes de Couiza, Bugarach et Rennes-le-Château, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur son souhait de voir la compétence communale « voirie » transférée à la Communauté de Communes.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : POUR = 2 ; abstentions = 3 ; CONTRE = 28.

### **SERVICES TECHNIQUES :**

**Vente du châssis de l'ancien véhicule OM** : Il est proposé à l'assemblée de vendre l'ancien véhicule de ramassage des ordures ménagères pour un montant minimum de 500 € TTC.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Convention financière avec le SYDOM**

Dans le cadre des compétences déléguées par la Communauté de Communes du Pays de Couiza au SYDOM 11 et des missions qui lui sont confiées, une convention financière annuelle est passée afin de déterminer les modalités de versement de la contribution financière de l'adhérent. Il est proposé de renouveler la convention pour une contribution annuelle totale de 298 800 €.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Convention d'étude pour le projet « Plateforme circuits courts » avec l'école d'ingénieurs de Purpan** : Cette école se propose d'intervenir pour une partie du marché concernant le projet « Plateforme circuits courts », notamment l'étude, avec l'accord de la fédération des CUMA. Ces étudiants ne seront pas

rémunérés puisque ce « stage » fait partie de leur cursus d'enseignement supérieur. En revanche l'école d'ingénieurs percevra un défraiement à hauteur de 2 000 €.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Demande de subvention pour le versement de la DETR pour le dossier CPRI de Bugarach** : Compte tenu de la date butoir fixée au 31 janvier 2012 par la DETR, le Président demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour le dossier du CPRI de Bugarach. Ce dossier a déjà été subventionné au niveau de la Région Languedoc-Roussillon. Étant donné que ce dossier est en maîtrise d'ouvrage délégué, il n'engendrera aucun coût pour la Communauté de Communes du Pays de Couiza.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **ENFANCE ET JEUNESSE :**

### **Partenariat avec l'AREP de Festes-et-Saint-André pour la gestion de l'ALAE et de l'ALSH**

Il est rappelé que l'AREP (Association Rurale d'Education Populaire) gère, à cheval sur la Communauté de Communes du Limouxin-Saint-Hilaire et celle du Pays de Couiza un ALAE et un ALSH. Le Président rappelle que l'AREP était subventionnée par la commune de Festes-et-Saint-André qui ne verse plus rien depuis leur adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Couiza qui doit prendre le relais.

La mise en place d'un taux d'aide s'avère donc indispensable. Ce taux serait de 13 ou 14€ par enfant du territoire et par jour sachant que le coût moyen de revient est de 26 €. Pour Ribambelle serait ajouté le coût du transport.

Après débat de l'assemblée, le président procède au vote sur ce principe : la proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant l'ALAE, le temps du matin, le temps du soir mais aussi le temps du midi était intégré dans leur tarification. Il est donc proposé de mettre en place ce même principe de tarification par heure et par enfant pour les ALAE, tarif qui serait appliqué à la rentrée scolaire de septembre 2012.

Après débat de l'assemblée, le président procède au vote sur ce principe : la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **SERVICE D'AIDE A DOMICILE :**

**Ouverture de trois postes d'agent social 1ère classe** : Considérant la réussite de trois agents sociaux au concours d'agent social 1<sup>ère</sup> classe, et vu de la demande de ces agents afin d'être nommés sur ce grade après présentation de la notification d'admission, il est proposé à l'assemblée la création de trois postes d'agent social 1<sup>ère</sup> classe dont deux postes à temps complet et un poste à 25/35<sup>ème</sup>. Le tableau des effectifs serait ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 ayant pour conséquence la suppression de trois postes d'agent social 2<sup>ème</sup> classe dont deux postes à temps complet et un poste à 25/35<sup>ème</sup>.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **TOURISME :**

**Convention de partenariat pour les salons de tourisme 2012** : La Communauté de Communes du Pays de Couiza concourt au dispositif d'harmonisation des stratégies touristiques pour la saison 2012 en étant co-signataire de la convention passée entre les Offices de Tourisme, des communes ou Communautés de Communes du Pays de la Haute Vallée, un syndicat mixte et le PHVA. Considérant que cette compétence relève maintenant de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Couiza, celui-ci s'acquittera du paiement de la participation 2012 à hauteur de 1500 € pour un budget global de 14 662,75 €.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Convention de partenariat pour la valorisation des espaces VTT** : Considérant la création en 1999 sur le Canton de Quillan du « Site VTT-FFC Aude en Pyrénées », affilié à la Fédération Française de Cyclisme (FFC), et au vu du plan de financement 2012 présentant la répartition des participations pour un budget global de 9 000 €, il est proposé le versement par la Communauté de Communes du Pays de Couiza pour la saison 2012 à la Communauté de Communes « Aude en Pyrénées », sis à Quillan (11500) d'une participation de 1500 €.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES** :

**Adoption de l'organigramme au 1er janvier 2012** : L'organigramme fonctionnel de la collectivité arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est présenté à l'assemblée. Les changements majeurs de cet organigramme sont les suivants : mise à disposition à mi-temps sur l'office de tourisme de l'agent du service des Animations Touristiques ; création et affectation d'un agent au secrétariat de direction, du développement et des élus ; création de Responsables de services ; création d'une coordinatrice des secrétaires de mairies. L'organigramme a été validé lors du CTP du 13 décembre 2011.

Après débat de l'assemblée, le Président procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour Visa :

Henri BARBAZA  
*Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Couiza*